

III. Du Consulat à l'Empire, 1799-1814

Comment Napoléon Bonaparte fonde-t-il un nouveau régime autoritaire ?

a) Le Consulat (1799-1804) : une République autoritaire

1. La Constitution de 1799

La nouvelle Constitution qui fait suite au coup d'État conserve la République et ses symboles (drapeau, calendrier républicain, Marseillaise). Mais c'est un régime autoritaire : le Premier consul, Bonaparte, chef de l'exécutif, a l'initiative des lois et des pouvoirs étendus. Divisé en deux assemblées, le pouvoir législatif est affaibli : l'une, le Tribunat, discute des lois, l'autre, le Corps législatif, les vote. « D'un côté des manchots, de l'autre des muets », ironise-t-on alors.

2. Une souveraineté nationale limitée

Le suffrage universel masculin est rétabli mais encadré : les 6 millions de citoyens ne font en effet que voter pour des listes, généralement de riches propriétaires, dans lesquelles Bonaparte choisit ceux qui seront membres des Assemblées. Les citoyens sont parfois aussi appelés à se prononcer sur des plébiscites, comme celui sur la nouvelle Constitution en 1799.

3. Un pouvoir centralisé

Bonaparte s'appuie sur des administrations étroitement dépendantes de l'exécutif. Les préfets, en particulier, nommés par le Premier consul à la tête de chaque département, apparaissent comme la cheville ouvrière de ses réformes. Ils ont une mission très large : ils représentent l'État, encouragent les activités économiques, établissent des statistiques et des rapports sur la population de leur département.

b) L'œuvre de réorganisation de la société

1. La modernisation économique et sociale

Pour favoriser la prospérité et la stabilité, un établissement de crédit est fondé en 1800, la Banque de France, puis une nouvelle monnaie est créée, le franc germinal. Pour former des élites compétentes d'officiers et de fonctionnaires, les lycées sont institués en 1802. Enfin, la Légion d'honneur récompense ceux qui ont montré leur dévouement à l'État.

2. Le Code civil, 1804

L'œuvre d'unification des lois civiles est une réalisation fondamentale du Consulat, à laquelle ont participé des juristes éminents, et Bonaparte lui-même. Ce code fixe durablement les bases des relations sociales. Il confirme les conquêtes révolutionnaires (l'égalité, la propriété), mais impose aussi une conception très autoritaire de la famille et des relations dans le travail.

3. Une volonté de pacification

Pour réconcilier les catholiques avec l'État et les rallier au régime, Bonaparte signe en 1801 un Concordat avec le pape. La liberté de culte est garantie et le catholicisme est reconnu comme la « religion de la grande majorité des Français ». Désormais, les membres du clergé doivent prêter serment de fidélité à l'État qui les rémunère.

Après la pacification intérieure, le traité d'Amiens de 1802 ramène la paix en Europe. Mais dans les colonies, le rétablissement de l'esclavage provoque de nouvelles révoltes, et en 1804 les Français doivent quitter Haïti, devenue indépendante.

c) L'Empire, 1804-1814

1. Un nouvel ordre politique et social

VOCABULAIRE

Empire : un empire est un régime politique autoritaire, dans lequel le pouvoir est détenu par un empereur. Mais un empire est aussi un territoire qui comprend des peuples différents et qui est dirigé par un gouvernement unique.

Code civil : recueil de règles qui déterminent les relations entre les individus.

Concordat : accord entre un État et le pape.

Conscrit : personne qui fait un service militaire obligatoire.

Dictature : régime politique dans lequel tous les pouvoirs sont aux mains d'un individu, d'un groupe de personnes, d'un parti politique.

Plébiscite : vote du peuple par oui ou par non à une question posée par un gouvernement.

En 1804, la proclamation de l'Empire puis le sacre changent la nature du régime en instaurant une nouvelle dynastie, les Bonaparte. Entouré des fastes de la vie de cour, l'empereur s'appuie sur une élite sociale de la propriété et des talents qu'il distingue par de nouveaux titres de noblesse. Proscrivant tout débat politique, il consolide son pouvoir personnel autoritaire. Si Napoléon s'engage par le serment du sacre à maintenir l'égalité et les libertés, la société est en réalité soumise à une stricte hiérarchisation et une surveillance policière omniprésente.

2. Des espoirs aux désillusions en Europe

La Révolution, ses valeurs de liberté et d'égalité ont d'abord suscité l'enthousiasme dans une large partie de l'Europe. À partir de 1792, la guerre, présentée comme une lutte contre les rois, a même abouti à la formation de Républiques sœurs (1795-1799), associées à la France érigée en modèle. Mais cette fraternité révolutionnaire est éphémère car les réquisitions et les pillages rendent la présence française très impopulaire. À partir du Consulat, cette oppression entraîne des résistances croissantes, malgré la diffusion du Code civil.

3. Un état de guerre permanent

L'influence française inquiète les cours européennes, notamment l'Angleterre, l'adversaire irréductible que Napoléon pense pouvoir asphyxier économiquement. La guerre reprend en 1805 et, par des campagnes militaires victorieuses (Austerlitz, 1805), l'empereur redessine la carte de l'Europe : les annexions et les alliances doivent rendre efficace le blocus continental contre l'Angleterre.

Cette hégémonie ainsi que les coûts humains et matériels de la guerre créent partout une hostilité croissante. L'échec de l'effroyable campagne de Russie en 1812 marque un tournant : les Européens se soulèvent contre Napoléon, sa défaite militaire devient une défaite politique, et il abdique en avril 1814.